

# Négociier des accords (structure de – 250 salariés)

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

DRH, Responsable RH,  
professionnels occupant des  
fonctions RH

### Durée

1,5 jours (1 j + 0,5 j)

### Organisme de formation

➔ URIOPSS HDF

## Lieux & dates

### ➔ Groupe 1

#### ARRAS (session annulée)

Le 5 décembre 2022

+ Le 17 janvier 2023

### Interlocuteur Opcos Santé

PICOTIN Hervé

[herve.picotin@opco-sante.fr](mailto:herve.picotin@opco-sante.fr)

## Contexte

Depuis quelques années, la fonction RH dans le secteur social, médico-social et sanitaire a considérablement évolué faisant partie intégrante des enjeux stratégiques des établissements.

En effet, celle-ci joue un rôle essentiel pour réussir le changement et accompagner les différentes transformations.

Au cœur de ces nombreuses transformations à la fois organisationnelles, législatives et digitales, la fonction RH doit faire face à de nouveaux défis.

Les résultats d'une récente enquête menée par l'OPCO Santé Hauts-de-France ont permis d'acter un besoin de développement des compétences sur plusieurs thématiques. Thématiques validées lors d'un groupe de travail composé de plusieurs adhérents.

Parmi ces thématiques, a été identifié un besoin de formation autour de la gestion des IRP en lien avec les nouvelles législations liées aux Ordonnances Macron.

## Objectifs

- ➔ Connaître le cadre juridique.
- ➔ Connaître les enjeux et obligations relatives à la négociation syndicale
- ➔ Maîtriser les techniques de négociation.

## Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

## Contenu

### JOUR 1 :

#### 1. Le cadre juridique

- ➔ La hiérarchie des normes en droit du travail
- ➔ Les évolutions législatives : Loi du 20 Aout 2008, loi Travail de 2016, Ordonnances Macron
- ➔ Les acteurs de la négociation
- ➔ Les règles de validité des accords
- ➔ Le rôle des élus du personnel

#### 2. Renforcement de la légitimité des accords

- ➔ Règle de validité des accords
- ➔ Sécurisation des accords collectifs
- ➔ Restructuration des branches professionnelles

#### 3. Priorité de l'accord d'entreprise

- ➔ Mission de la branche

- ⇒ Articulation entre accord d'entreprise et accord de branche

#### **4. Partenaire à la négociation collective d'entreprise : le délégué syndical**

#### **5. Conclusion d'accords d'entreprise sans délégué syndical**

#### **6. Négociations obligatoires**

- ⇒ Thèmes et modalités dans les branches
- ⇒ Thèmes et modalités dans les entreprises

#### **7. Enjeux de la négociation collective**

- ⇒ L'intérêt à négocier, les conséquences potentielles d'un refus de négocier ou l'absence d'accord

#### **8. Les techniques de négociation : distributive, intégrative, raisonnée**

#### **9. Préparer la négociation**

- ⇒ Les préalables à la négociation : respect des acteurs, transparence des enjeux et partage des informations nécessaires
- ⇒ Constituer une équipe
- ⇒ Identifier les objectifs, la zone d'accord possible, une solution de repli

#### **10. Conduire la négociation**

- ⇒ Les conditions d'un climat favorable et la recherche des gains réciproques
- ⇒ Être créatif : inventer des solutions
- ⇒ Oser la coopération
- ⇒ Savoir garder le lead dans la relation : maîtriser la stratégie des alliés, faire respecter les règles
- ⇒ Connaître les 5 modes de gestion des tensions et des conflits pour désamorcer les éventuelles situations conflictuelles
- ⇒ Identifier les techniques utilisées par les IRP et y faire face pour adopter la bonne posture

### **JOUR 2 (1/2 journée)**

#### **1. Retour d'expériences et échanges de pratiques »**

- ⇒ Echanger entre professionnels à partir de cas concrets, des expériences en cours ou à venir de chacun.
- ⇒ Confronter les apports théoriques à la pratique

#### **Méthodes pédagogiques :**

- ⇒ Apports théoriques et pratiques
- ⇒ Mises en situations
- ⇒ Appropriation d'outils

#### **Modalités pédagogiques :**

Au regard du contexte sanitaire, les journées pourront se réaliser en présentiel ou en distanciel